



vous informer

Jamais sans
votre carte Vitale

■ Santé pratique



santé
famille
retraite
services

www.msa.fr

L'essentiel & plus encore

Confidentielle et personnelle, votre carte Vitale vous est adressée dès 16 ans. Conservez-la précieusement et présentez-la systématiquement à tous les professionnels de santé.

Indispensable, elle contient tous les éléments administratifs nécessaires à une bonne prise en charge de vos soins :

- ▶ votre identité (et celle de vos ayants droit de moins de 16 ans) et votre adresse,
- ▶ votre numéro de sécurité sociale,
- ▶ une information indiquant si vous avez ou non déclaré un médecin traitant,
- ▶ le régime d'assurance maladie auquel vous êtes affilié et la caisse d'assurance maladie à laquelle vous êtes rattaché,
- ▶ vos éventuels droits à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) ou ceux à l'exonération du ticket modérateur dans le cas d'une ALD (affection longue durée), d'une maternité, d'un accident du travail, etc,
- ▶ des informations sur votre complémentaire santé dans certains cas.

Pourquoi la carte Vitale ?

✦ Des remboursements plus rapides, plus simples, plus fiables

Vos démarches sont simplifiées, vous ne vous occupez plus de rien : plus de feuilles de soin à remplir et à renvoyer, donc plus de frais postaux. Tout se fait grâce à la télétransmission de votre feuille de soin électronique entre le professionnel de santé et votre MSA.

Et vous êtes remboursé en 5 jours maximum, directement sur votre compte lorsque vous avez fourni un relevé d'identité bancaire ou postal à votre MSA.

BON À SAVOIR

Si vous changez d'organisme bancaire, prévenez votre MSA et envoyez un nouveau RIB, afin que vos remboursements continuent de vous parvenir.

✦ Le tiers payant

Chez certains professionnels de santé, la présentation de la carte Vitale vous dispense de faire l'avance de frais sur la partie prise en charge par votre MSA. La somme restant à votre charge pourra éventuellement être remboursée par votre complémentaire santé.

✦ Un meilleur suivi par le médecin

Votre carte Vitale peut également permettre à votre médecin de visualiser, avec votre accord et en votre présence, l'ensemble des soins, médicaments et examens qui vous ont été prescrits et remboursés au cours des 12 derniers mois.

A savoir sur la carte Vitale...

✦ Une carte confidentielle et personnelle

La carte Vitale est votre carte d'assuré social, elle atteste de votre affiliation et de vos droits à l'assurance maladie.

IMPORTANT

N'oubliez pas que votre carte Vitale n'appartient qu'à vous. En cas d'utilisation par une tierce personne, c'est toujours vous qui serez responsable en cas d'abus.

✦ Comment l'obtenir ?

A partir de 16 ans chaque assuré peut recevoir sa propre carte Vitale, délivrée par sa MSA. Vos enfants de moins de 16 ans sont inscrits sur votre carte, ils peuvent figurer à la fois sur la carte de leur père et de leur mère.

✦ En cas de perte ou de vol

Si on vous a volé ou que vous avez perdu votre carte Vitale, prévenez immédiatement votre MSA qui rend la carte inutilisable et vous en fournit une nouvelle.

Vous pouvez déclarer la perte ou le vol de votre carte Vitale depuis votre espace privé sur le site Internet de votre MSA.

✦ A l'étranger

La carte Vitale est réservée aux bénéficiaires de l'assurance maladie française. Ainsi, en cas de départ pour séjourner, vivre ou travailler à l'étranger, vous devez prendre contact avec votre MSA pour vérifier que votre situation vous permet de conserver des droits à l'assurance maladie française. En l'absence de droit, la carte Vitale devra être restituée.

Une mise à jour régulière indispensable

La carte Vitale est à mettre à jour au moins une fois par an et à chaque changement de situation : déménagement, naissance, mariage... après avoir envoyé les justificatifs à votre MSA.

C'est un geste simple et rapide que vous pouvez faire depuis les bornes disponibles dans les pharmacies, certains établissements de santé (hôpitaux, cliniques, etc.) et vos accueils MSA.

Cette mise à jour permettra de réactualiser les informations nécessaires au remboursement de vos soins. Vous serez ainsi pris en charge dans les meilleures conditions.

Forte de ses valeurs mutualistes, la MSA veille à la bonne information de ses adhérents, afin de les responsabiliser à la bonne utilisation du système de santé. Elle mène aussi de nombreuses actions de prévention pour donner les moyens à chacun de devenir acteur de sa santé.

N'hésitez pas à contacter votre MSA



L'essentiel & plus encore